

Fonds de soutien Cinéma international

REGION ILE-DE-FRANCE

Dépôt des demandes ouvert jusqu'au 10 avril 2024

Prochaine session à partir du 11 avril 2024

Présentation du dispositif

Le Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel de la Région Île-de-France est une aide sélective et remboursable dédiée aux projets internationaux, la diversité de la création et contribue à structurer le secteur cinématographique et audiovisuel en Île-de-France.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peut demander l'aide toute société de production européenne.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles à ce fonds tous types d'œuvres de plus de 60 min, français ou européennes représentant 100 000 € minimum de dépenses en Île-de-France :

- Fictions,
- Documentaires,
- Animation.

Il n'y a pas d'obligation de tournage ou de fabrication en Île-de-France.

Il n'y a pas d'obligation non plus à ce que la langue du film soit le français.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'attribution des aides du Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel de la Région Île-de-France est soumise aux dispositions du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories

d'aides compatibles avec le marché intérieur.

Le dispositif du Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel est régi par la délibération cadre n° CR 2020-016 du 05 mars 2020.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Des éléments sont à déposer en ligne sur "mesdemarches.iledefrance.fr".

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règlement déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Déposer son dossier

- <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Source et références légales

Références légales

Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur.

Le dispositif du Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel est régi par la délibération cadre n° CR 2017-10 du 26 janvier 2017.